



## Prêt bancaire alors que pas solvable

-----  
Par Visiteur

Il y a 9 ans j'ai contracté un prêt auprès de ma banque pour lequel je n'étais pas solvable. Pour me l'obtenir ma banquière m'a dit avoir déclaré que j'étais mariée au lieu de divorcée. Je n'ai rien dit, mais peu de temps plus tard je n'arrivais plus à rembourser et je devais déposer un dossier de surendettement sur ses conseils.

J'arrive au terme de ce dossier de surendettement et si je peux aujourd'hui commencer à rembourser ce prêt, j'en aurai jusqu'à l'âge de 80 ans à rembourser. Puis-je le dénoncer comme caduc ou demander son effacement à la Banque. Je n'ai pas réagit plus tôt car j'étais déprimée, et j'avais obtenu un moratoire qui aujourd'hui prend fin.

Je vous remercie

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Face à votre cas, je pense qu'une action en justice sera très délicate et à mon avis, sans grande chance d'aboutir.

La nullité du contrat suppose, bien plus qu'une erreur (même volontaire) sur la mention relative au mariage, une erreur déterminante du consentement.

Vous pourriez attaquer la banquière sur le fondement de la responsabilité delictuelle, mais encore faudra t'il prouver un préjudice ainsi qu'un lien de causalité entre sa faute et votre dommage. En tout état de cause, cela ne permettra pas d'obtenir la nullité du contrat.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.